

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA  
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT

\*\*\*\*\*



BURKINA FASO  
Unité-Progress-Justice

---

## APPEL A PROJETS 2023

PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUEE

PROJETS D'INNOVATION

---

*N° FONRID/AAP10/NCP/PCD/2023*

LIGNES DIRECTRICES DE L'AAP

*Mars 2023*



*Dixième appel à projets FONRID*



## Table des matières

I- Origine et nature de l'appel à projet (AAP).....	3
II-Objectif de l'appel.....	3
III-Calendarier de soumission.....	3
IV-Conditions de l'appel.....	4
V-Critères d'éligibilité.....	5
VI-Instruction des dossiers.....	5
VII-Procédures d'analyse et de sélection des propositions complètes détaillées..	6
VIII-Décision de financement.....	6
IX- Définition de concepts.....	6
X- Critères d'évaluation.....	7
XI-Suivi et évaluation.....	7
XII-Autres informations.....	8

## I- Origine et nature de l'appel à projet (AAP)

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II), référentiel de développement du Burkina Faso met un accent particulier sur les priorités de croissance économique inclusive et durable, d'aspirations à une meilleure qualité de vie de la population et sur la promotion de la bonne gouvernance.

La contribution du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) dans la mise en œuvre de ce plan de développement doit être perceptible à travers l'appui attendu de la recherche et de l'innovation aux systèmes de productions, à l'accompagnement des secteurs structurants et à l'amélioration de la qualité de vie des populations.

C'est dans cette optique que le Fonds National de la Recherche et de l'Innovation (FONRID) a élaboré son plan stratégique 2019-2023. En outre, le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation dans sa mission de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre la politique du gouvernement en matière de recherche et d'innovation, a élaboré des Programmes Nationaux Fédérateurs de Recherche (PRONAFER).

Les thématiques proposées pour le présent appel à projets sont extraites de ces documents stratégiques (plan stratégique du FONRID et PRONAFER).

## II-Objectif de l'appel

Le but visé par ce présent appel à projets est de promouvoir la recherche et l'innovation en vue d'améliorer les conditions de vie de la population.

Pour cette année, le regard est porté spécifiquement sur les projets d'innovation, et de recherche appliquée qui doivent contribuer aux objectifs suivants :

1. développer l'aquaculture ;
2. accroître les données sur les intoxications ;
3. disponibiliser des données diagnostics (tests et outils) sur les maladies fongiques endémiques et opportunistes ;
4. améliorer la mise en œuvre de la démocratie au Burkina Faso ;
5. proposer des stratégies d'amélioration de la gouvernance des services publics ( retard, l'absentéisme des agents) ;
6. améliorer l'efficacité par une meilleure adaptation des équipements de transformation de produits agricoles ;
7. contribuer à la réduction de la contamination des produits agricoles par les pesticides ;
8. améliorer la connaissance des impacts des pratiques alimentaires sur l'état nutritionnel des populations ;
9. améliorer la connaissance des plantes alimentaires négligées ;
10. proposer des technologies innovantes d'amélioration de la qualité de produits de rente ;
11. proposer des alternatives locales de production de teinture adaptée aux tissus Faso Danfani et Kokodona ;

12. proposer des techniques nouvelles en vue de réduire les pertes de la biodiversité animale suite à la pollution de l'environnement par les produits chimiques (pesticides et produits chimiques utilisés dans l'orpaillage ;
13. améliorer l'appropriation des résultats de recherche par les potentiels utilisateurs ;
14. améliorer les processus de diffusion et de traduction des résultats de recherche ;
15. améliorer la connaissance des impacts des résultats de recherche sur le développement socio-économique ;
16. accélérer l'implication des femmes dans la gouvernance et plus généralement dans les sphères formelles et publiques de prise de décision ;
17. accélérer l'implication des femmes et des jeunes dans le processus de gestion et de maintien de la paix ;
18. accroître la diversification des sources d'énergie.

**NB : Chaque projet soumis au FONRID devrait avoir pour objectif global l'un des objectifs ci-dessus cités.**

**Chaque objectif spécifique décliné dans le projet doit être en cohérence avec l'objectif global retenu dans le projet.**

### III-Calendrier de soumission

Cet appel à projets 2023 se déroule en deux phases :

- **Première phase** : Soumission d'une Note conceptuelle de projet (NCP)
  - ⌋ soumission avant le **29/05/2023** (au plus tard le dimanche 28 mai à 23h 59 mn) d'une note conceptuelle selon le canevas (annexe 1);
  - ⌋ réponse (NCP accordée ou non) communiquée avant le **18/06/2023**.
- **Deuxième phase** : Soumission du Projet complet détaillé (PCD)
  - soumission avant le **17/07/2023** (au plus tard le dimanche 16 juillet 2023 à 23h 59 mn) selon le canevas d'un dossier complet « le Canevas PCD sera transmis au coordonnateur par le FONRID après présélection du NCP » ;
  - notification (financement accordé ou non) avant le **31/09/2023** ;
  - signature de la convention de financement avant le **03/12/2023**.

**Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.**

**NB : Avant de répondre à cet appel, les soumissionnaires sont invités à lire attentivement l'ensemble des lignes directrices ci-après qui détaillent les critères d'éligibilité. Seuls les dossiers complets, respectant les canevas et conformes aux lignes directrices seront examinés.**

### IV-Conditions de l'appel

Cet appel est réservé aux projets menés en partenariat par au minimum trois structures officiellement reconnues (dont une au moins fait de la recherche et /ou l'innovation son activité principale). Tous les partenaires doivent obligatoirement joindre une lettre de

soutien au projet, présentant de manière explicite son rôle et sa participation aux activités du projet (annexe 1.a.).

- Les projets présentés sont pluriannuels (30 à 36 mois);
- Le montant maximum accordé par projet au FONRID est de 30 millions de FCFA.

## V-Critères d'éligibilité

### ➤ Eligibilité des structures porteuses

Sont éligibles au présent appel à projets du FONRID, toute personne morale (structures **publiques** ou **privées**, institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche, structures de développement, d'encadrement technique, de vulgarisation, d'innovation, les ONG, les associations) menant ses activités au Burkina Faso et dont le projet cadre avec l'un des thèmes retenus.

Les institutions internationales exécutant leurs activités de recherche et/ou d'innovations au Burkina Faso sont éligibles au présent appel à projets, en tant que partenaires des structures nationales. Ces institutions internationales ne peuvent en aucun cas être porteuses principales de projets.

### ➤ Eligibilité des équipes

Toute équipe menant des activités de recherche et/ou d'innovation sur le territoire national et officiellement reconnue comme tel, est éligible. Chaque membre de l'équipe doit joindre son CV daté et signé (annexe 1.b).

**NB** : - Le principal investigateur doit avoir le profil adéquat pour la conduite du projet soumis. Il ne peut coordonner plus d'un projet en cours d'exécution.

- Un chercheur/technicien ne peut être membre de plus de trois (3) équipes projets à la fois (nouveau ou en cours d'exécution). **Ce critère disqualifie l'ensemble du projet.**

### ➤ Eligibilité des dépenses

Sont éligibles aux dépenses des projets FONRID, les coûts liés aux activités entrant dans le cadre de l'exécution du projet. Les dépenses doivent suivre les procédures de la dépense publique en vigueur.

Les coûts indirects, les salaires du personnel, les frais de gestion, les frais d'inscription ou de paillasse, les gros investissements (constructions, acquisition de véhicules automobiles, ...) ne sont pas éligibles.

## VI-Instruction des dossiers

Les idées de projets sont soumises sous forme de brèves notes conceptuelles de projets (NCP), sur lesquelles sera opérée une présélection.

La validation de la candidature du postulant ne sera effective qu'après inscription sur la plateforme et l'envoi du document projet par e-mail.

La recevabilité est vérifiée par le FONRID sur la base des critères suivants :

- dossiers complets (formulaire type et annexes) correctement remplis;

- **fichier bien nommé (numéro de l'appel, suivi du nom et prénom de l'investigateur principal du projet) et dans les formats Word « NCP » et PDF « NCP + annexes », en caractère Arial simple et police 12 ;**
- toutes les rubriques doivent obligatoirement être renseignées ;
- le fichier PDF doit être unique ;
- le fichier PDF doit être bien présenté et ne saurait être une photographie ;
- le dossier à transmettre doit comporter le format Word et le format PDF ;
- l'éligibilité des porteurs, des partenaires des acteurs ;
- le dossier doit être entièrement rédigé en français ;
- les annexes doivent être complètes et rédigés en français.

Les NCP jugées recevables sont soumises à un comité ad hoc composé de spécialistes des thématiques. Ce comité est chargé de la présélection des NCP éligibles à cet appel sur la base des critères de notation et de qualité de l'idée soutenant la proposition.

## VII-Procédures d'analyse et de sélection des propositions complètes détaillées

Au terme de la présélection des NCP, les porteurs retenus seront invités à soumettre des propositions complètes détaillées (PCD) qui feront l'objet d'une évaluation par des experts externes puis par le Comité scientifique et technique (CST) du FONRID.

Le CST évalue les PCD sur la base de l'appel, des critères de notation, de la qualité de la proposition et des observations des évaluateurs externes.

Le CST peut éventuellement formuler des observations et recommandations.

Les porteurs des projets sélectionnés pour financement sont tenus de prendre en compte toutes les observations et recommandations formulées par le CST dans la finalisation de leurs projets.

En cas de difficultés de prise en compte des observations et/ou recommandations, une note explicative pourrait être adressée au CST qui donnera suite.

**Les conclusions des travaux du CST ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.**

**La soumission d'un projet vaut acceptation des règles et des conditions du FONRID.**

## VIII-Décision de financement

Les projets sélectionnés feront l'objet de redimensionnement avant leur approbation par le Conseil d'Administration (CA). Les décisions seront publiées et communiquées par le FONRID aux porteurs des projets au plus tard le **03/12/2023**.

## IX- Définition de concepts

**Savoir ou technologie** : ensemble de savoirs et de pratiques fondés sur des principes scientifiques dans un domaine donné.

**Innovation** : toute utilisation de nouvelles connaissances pour la production et la valorisation des idées, des biens et services nouveaux. Elle peut se définir comme un facteur permettant d'accélérer une dynamique de développement économique ou social, de débloquer une situation figée, de renforcer des capacités humaines ou sociales...

Il s'agit de solutions, nouvelles par rapport au système existant, apportant des réponses adaptées et durables aux problèmes rencontrés dans un contexte spécifique. L'innovation peut être sociale, technique, pédagogique, managériale, financière ou de toute autre nature. Elle peut être un objet, un procédé, une méthode, un mode d'organisation, une forme juridique, etc. Elle est relative à un territoire géographique donné.

### **Recherche appliquée**

La recherche appliquée procure les outils d'investigation de plus en plus perfectionnés qui conduisent à approfondir nos connaissances fondamentales. Elle représente les travaux réalisés dans un but bien précis. Elle consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé.

Tous les projets doivent s'inscrire dans le sens des définitions ci-dessus. Ils sont évalués en fonction des critères de recherche et d'innovation suivants :

### **X- Critères de recevabilité**

Les projets seront jugés recevables si la présence de l'ensemble des documents administratifs sont effectifs et si les lignes directrices sont respectées.

### **XI- Critères d'évaluation**

Les projets seront évalués selon les critères ci-dessous :

- pertinence ;
- qualité scientifique et technique ;
- impact potentiel ;
- questions genre ;
- plan d'exécution technique ;
- perspectives de valorisation des résultats qui seront acquis ;
- équipe de mise en œuvre ;
- adéquation et équilibre du Budget.

### **XII-Suivi et évaluation**

Les porteurs de projets sont soumis au dispositif de suivi-évaluation en vigueur au FONRID.

Ils s'engagent particulièrement à transmettre au FONRID les rapports d'avancement selon les modalités contractuelles.

Les subventions octroyées par le FONRID doivent être officiellement enregistrées dans les comptes des structures porteuses. Les preuves de la contribution des partenaires pourraient être demandées lors des audits.

Le porteur principal du projet et ses partenaires s'engagent à participer activement au processus de capitalisation (réunions, séminaires, groupe de discussion sur internet, partage d'informations, rédaction de notes et articles...).

Ils s'obligent contractuellement à déposer auprès du FONRID tout produit de recherche (publication, poster, communication, note de politique, mémoires, thèses, etc.) avec la mention de la contribution de l'institution.

### **XIII-Autres informations**

Pour toute information complémentaire, envoyer un mail à l'adresse [appelprojets@fonrid.com](mailto:appelprojets@fonrid.com).

**NB : Les dossiers doivent être envoyés uniquement à l'adresse [appelprojets@fonrid.com](mailto:appelprojets@fonrid.com).**

Le message de dépôt des dossiers doit avoir pour objet « **Soumission de ma Note Conceptuelle de Projet 2023 FONRID** »

**Aucun dossier physique ne sera reçu au FONRID.**

Les canevas de soumission sont téléchargeables sur le site web du FONRID à l'adresse: [www.fonrid.bf](http://www.fonrid.bf).



## Domaines concernés par l'appel, contraintes à lever et thématiques de recherche

N°	Domaines	Contraintes	Thématiques
1.	Ressources halieutiques	1.1. Faible développement de l'aquaculture	2. Mise au point et diffusion des techniques piscicoles
			3. Recherche de technique de production d'alevins
			4. Mise au point et diffusion des techniques crevetticoles
2.	Santé	2.1. Insuffisance de données sur les intoxications	1. Etat des lieux sur les toxicomanies (tabagisme, alcoolisme, dépendance aux drogues) et les autres intoxications chimiques (pesticides, médicaments de la rue et autres polluants de l'environnement)
			2. Détermination de stratégies de prise en charge et de prévention des intoxications non alimentaires
		2.2. Insuffisance de données diagnostics (tests et outils) sur les maladies fongiques endémiques et opportunistes	1. Utilisation des tests innovants dans le diagnostic des infections fongiques chroniques appliqués au contexte du Burkina Faso
			2. Utilisation des outils diagnostiques innovants pour améliorer la détection précoce des infections fongiques invasives appliqués au contexte du Burkina Faso
3.	Sciences politiques, gouvernance, société et de l'administration	3.1. Faiblesse de la mise en œuvre de la démocratie au Burkina Faso	1. Diagnostic du processus démocratique au Burkina Faso
			2. Evaluation du niveau d'inclusivité des politiques publiques
			3. Inventaire et évaluation des cadres de concertation en vue de meilleure participation au processus démocratique

N°	Domaines	Contraintes	Thématiques
			<p>4. Etude des dynamiques sociales dans le processus démocratique</p> <p>5. Etude de la notion de démocratie dans les discours populaires</p> <p>6. Etude des connaissances et de pratiques endogènes et leur contribution au renforcement de la démocratie au Burkina Faso</p> <p>7. Etude sur la contribution des femmes et des jeunes à l'enracinement de la démocratie au Burkina Faso depuis les indépendances jusqu'à nos jours</p>
		<b>3.2. Fort absentéisme des agents publics de l'Etat du Burkina Faso</b>	1. Proposition de stratégies d'amélioration de la gouvernance des services publics ( retard, l'absentéisme des agents)
4.	<b>Transformation agroalimentaire et industrialisation</b>	<b>4.1. Absence/Inadaptation des équipements de transformation de produits agricoles</b>	<p>1. Mise au point d'équipements adaptés pour la transformation de produits agricoles</p> <p>2. Mise au point des techniques ou d'équipements pour la transformation des résidus des produits agricoles</p>
5.	<b>Sécurité sanitaire des aliments</b>	<b>5.1. Contamination des produits agricoles par les pesticides</b>	1. Evaluation des résidus de pesticides dans les produits agricoles (fruits et légumes) et mesures de respect des limites maximales de résidus (LMR)
6.	<b>Alimentation et Nutrition</b>	<b>6.1. Faible connaissance des impacts des pratiques alimentaires sur l'état nutritionnel des populations</b>	1 Amélioration des connaissances sur les impacts des pratiques alimentaires sur l'état nutritionnel des populations

N°	Domaines	Contraintes	Thématiques
		<b>6.2. Faible connaissance des plantes alimentaire négligées</b>	1. Amélioration de la connaissance des plantes alimentaires négligées
7.	<b>Cultures de rente et d'exportation</b>	<b>7.1. Mauvaise qualité de produits de rente</b>	1. Mise au point d'équipements adaptés pour la conservation de produits agricoles 2. Amélioration des procédés de transformation/conservation des produits de rente 3. Développement de procédés de conservation des produits agricoles, cas de la farine et de la mangue 4. Mise au point de techniques écologiques de conservation 5. Mise au point des techniques appropriées de conservation
8.	<b>Protection environnementale et sanitaire</b>	<b>8.1. Inadaptation des produits de la teinture aux tissus de fabrication locale</b>  <b>8.2. Perte de la biodiversité animale suite à la pollution de l'environnement par les produits chimiques (pesticides et produits</b>	1. Etude d'impact sanitaire et environnemental des colorants 2. Mise au point de colorants naturels non nocifs pour l'environnement et la santé  1 Evaluation de la dynamique des populations d'organismes utiles (abeilles, crapauds ou grenouilles)

N°	Domaines	Contraintes	Thématiques
		chimiques utilisés dans l'orpaillage	
9.	Domaine transversal (Valorisation ; Genre)	9.1. Faible appropriation des résultats de recherche par les potentiels utilisateurs	1. Evaluation du processus d'appropriation et de diffusion des résultats de recherche (facteurs affectant l'appropriation des résultats de recherche, taux d'appropriation des résultats de recherche, perceptions des utilisateurs finaux des résultats de recherche, etc.) pour un accroissement du taux d'adoption et la durabilité de l'adoption
		9.2. Faiblesse des processus de diffusion et de traduction des résultats de recherche	1. Proposition de meilleurs processus de diffusion, de vulgarisation des résultats de recherche pour une meilleure appropriation
		9.3. Faible connaissance des impacts des résultats de recherche sur le développement socio-économique	1. Evaluation des impacts économiques et socio-culturelles de l'utilisation des résultats de recherche sur les performances des activités économiques (rentabilité, productivité, efficacité, etc.) et le bien-être des populations (revenu et dépenses totales des familles ; niveau de pauvreté ; sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre, etc.)
			2. Analyse de la mise en œuvre des résultats de recherche et des innovations
9.4. Faible implication des femmes dans la gouvernance et plus	1. Propositions de stratégies et d'action pour une plus forte implication des femmes dans la gouvernance ;		

N°	Domaines	Contraintes	Thématiques
		généralement dans les sphères formelles et publiques de prise de décision	2. Analyses des contraintes et des opportunités pour une plus forte implication des femmes dans les sphères formelles et publiques de prise de décision
10.	Genre, Paix et Sécurité	10.1. Faible valorisation de la contribution des femmes et des jeunes dans le processus de gestion et de maintien de la paix	1. Femme, paix et sécurité 2. Propositions de stratégies et actions pour endiguer la féminisation de la violence 3. Comprendre le rôle des jeunes dans les Groupes d'attaques terroristes (GAT) 4. Contribution des femmes et des jeunes à l'enracinement d'une paix durable
11.	Energie	11.1. Faible diversification des sources d'énergie	1. Proposition de sources alternative de production d'énergie 2. Développement de technologie de production d'énergie 3. Adaptation des technologies à économie d'énergie dans le système productif

